DL 2026-090
24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026090-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE !
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY
Absent : M. CLERMONT
Absents représentés :

Secrétaire de séance : M. GUAIS

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 28
Pour: 28	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Constitution d'une liste de proposition des commissaires pour les Commissions Communales des Impôts Directs

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Cette commission est composée :
- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires (dans les communes de plus de 2 000 habitants)
- de 8 commissaires suppléants (dans les communes de plus de 2 000 habitants).

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.
La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional / départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables établie en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Les commissaires doivent être âgés de 18 ans au moins, être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union européenne, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales, posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

DL 2026-090
24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026090-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *PROPOSE au service des finances publiques les 32 membres suivants :*

1	BOISHUS Maurice
2	MOREL Pierrick
3	CORGNE Philippe
4	MOREL André
5	SEIGNEURET Bruno
6	FOUILLET Marie-Madelaine
7	GUAIS Gaston
8	MOREAU Thérèse
9	CLOUET Emmanuelle
10	POTIN Frédéric
11	CHAUVIÈRE Catherine
12	PICOT Véronique
13	FILEAUX Lucie
14	SAUDRAIS Emmanuel
15	LUNEL Francis
16	SERRAND Stéphane
17	GENDROT Christophe
18	AVRILLAUD Catherine
19	BLOUIN Denis
20	BOUGEARD Rachel
21	CASTELLIER Jérémy
22	CLERMONT Frédéric
23	COUDRAIS Justine
24	DE LASSAT Priscilla
25	GILOT Aurélie
26	JOLIVEL Chantal
27	RUELLAN David
28	VEYER Maryse
29	MAILLARD Jennifer
30	CHAPY Jean-Romain
31	FOUILLET Joseph
32	BOURGES Solange

– *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

MAIRIE DE JANZÉ
R.F.
35150

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS

Le Maire
Jonathan HOUILLOT